

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : François Darveau

<https://www.cadre21.org/membres/15f5457b1f6d5d9b068bb46d>

Date d'obtention : 2020-11-19 19:23:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode qui permet de traiter le sextage plus rapidement pour minimiser la circulation des images et pour minimiser les impacts sur la victime au niveau physique, psychologique, familial et scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me rappeler que mon mandat à l'école n'est pas de faire le travail des policiers. Que la grille d'intervention est un outil essentiel pour faire une évaluation complète de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A ne pas questionner un élève soupçonné d'avoir commis un acte malveillant, à saisir le téléphone pour conserver la preuve, à ne pas consulter les images en question.